



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Michelle Soullié, Dominique Rotteleur, Fabienne Valentin.

Mrs. Vincent Herry, Daniel Pescheux,
J. François Prioux, Martial Vié.

Absents excusés : Mrs. Dominique Dutoit (pouvoir à Jean-Pierre Delhotal), Régis Masson (pouvoir à Vincent Herry), Loïc Pavy (pouvoir à J-F Prioux), Mmes Rolande Bruère (pouvoir à Martine Delhotal), Pascale Peterlongo (pouvoir à Martial Vié). Lucile Grondard (pouvoir à Michelle Soullié)

Invitée : Mme Sylvie Grange (Trésorière)

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2015.
- Engagements des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015.
- Lancement d'un Permis de Démolir de la grange communale.
- Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Renarde et Ecole.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2015 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2015. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Engagements des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015 :

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune dépense en investissement ne peut être engagée avant le vote du budget primitif 2015.

Par contre, il est possible d'engager au coup par coup des dépenses en investissement et cela pour un montant maximum égal au quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2014 hormis le chapitre 16, soit 35.129,49 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine Delhotal pour le détail des dépenses d'investissement déjà engagées et qui devraient être mandatées avant le vote du budget primitif 2015 (voir annexe).

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition d'engagement de dépenses.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITE

3. Dépôt d'un Permis de Démolir de la grange communale :

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2012, l'équipe en place avait délibéré favorablement, à l'unanimité, sur le projet de démolition de la grange communale, afin de rendre accessible le terrain, situé à l'arrière de ladite grange, d'une superficie de 3.351 m² pour une opération immobilière.

Le Permis de Démolir a été refusé par les ABF qui proposait de percer la grange de part en part, comme un porche, mais cette opération entraînerait plus de 100.000 € de travaux avec d'énormes difficultés techniques et d'un rendu visuel très incertain.

Etant donné que, lors de l'élaboration du PLU de la Commune, un projet d'OAP a été défini dans cette zone pour le transfert du garage, implanté au centre bourg de la Commune ; et n'ayant pas d'autre solution pour que cette opération soit réalisable, Monsieur le Maire demande à la nouvelle équipe municipale de lui donner tout pouvoir pour déposer un Permis de Démolir de la grange et signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour déposer un recours auprès du Préfet de Région en cas de refus des ABF.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions :

VOTE : ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

4. Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications sont intervenues dans les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE).

Les alinéas 1,2, 3 et 4 de l'article 2 des statuts sont complétés et précisent plus clairement la limite de compétence du Syndicat dans le cadre d'extension du réseau d'eau potable.

L'alinéa 5 de l'article 2 précise l'intervention du Syndicat dans le cadre de la défense incendie.

Ces modifications ont été entérinées par délibération syndicale du 26 novembre 2014 et enregistrées, au contrôle de légalité le 17 décembre 2014 à la Sous-Préfecture d'Etampes.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François Prioux, délégué au SIERE pour commenter ces modifications.

Après avoir entendu, Jean-François Prioux, Monsieur le Maire soumet au vote ces modifications.

VOTE : ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 15

Le Maire,
J.P DELHOTAL

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire
Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09
E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr Site Internet : www.mondeville91.fr